

NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2019/064

Genève, le 14 novembre 2019

CONCERNE :

CHINE

Modifications des permis et certificats CITES de Chine

1. Cette Notification est publiée à la demande de la Chine.
2. La Chine souhaite informer les Parties à la CITES qu'à compter du 1 juillet 2019, l'organe de gestion CITES de Chine utilisera de nouvelles versions de permis et certificats. Parallèlement, les anciennes versions restent valables jusqu'au 1 janvier 2020.
 - a) Catégories – il existe huit formulaires de nouveaux permis et certificats :
 - 1) Permis d'importation,
 - 2) Permis d'exportation,
 - 3) Certificat de réexportation,
 - 4) Certificat d'introduction en provenance de la mer,
 - 5) Certificat de transferts multiples transfrontaliers d'instruments de musique contenant des parties issues de la faune et de la flore protégées,
 - 6) Certificat pour expositions itinérantes de spécimens,
 - 7) Certificat de transferts multiples transfrontaliers d'animaux vivants de propriété privée (certificat de propriété);
 - 8) Erhu (violon chinois à deux cordes) transporté en bagage à main par des voyageurs à l'étranger (certificat de biens personnel et domestiques).
 - b) Types de certificat – actuellement, les certificats électroniques et papier sont utilisés an même temps, sauf dans les deux cas suivants où on peut se limiter à l'émission de certificats électroniques :
 - i) spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I ne remplissant pas les conditions d'exemption ;
 - ii) introduction en provenance de la mer.
 - c) Mesures de sécurité pour les permis et certificats - le nouveau document est doté de plusieurs éléments anti contrefaçon comme un filigrane presque invisible dans le coin inférieur gauche des certificats.

- d) Consultation de certificat – scanner le code barre à deux dimensions des certificats ou se connecter à <https://cites.singlewindow.cn/certver/cites>, puis entrer le numéro du permis ou certificat, le numéro de sécurité et le numéro de série.
- 3. Une copie de chacun de ces nouveaux documents a été mise en ligne sur le forum fermé CITES pour les organes de gestion.
- 4. Pour toute question concernant les permis et certificats CITES de Chine, veuillez contacter l'organe de gestion CITES de Chine à : cites_chinama@163.com.